



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

Communications transmises, cas examinés, observations formulées et activités diverses menées par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires**

119^e session (16-20 septembre 2019)

I. Communications

1. Entre ses 118^e et 119^e sessions, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté 60 cas à l'attention des pays suivants : Arabie saoudite (2), Bangladesh (2), Bosnie-Herzégovine (1), Cameroun (1), Chine (2), Égypte (31), Pakistan (9), République arabe syrienne (2), Rwanda (1), Thaïlande (1), Turquie (1), Venezuela (République bolivarienne du) (6) et Viet Nam (1).
2. À sa 119^e session, le Groupe de travail a décidé de porter 222 cas de disparition forcée nouvellement signalés à l'attention de neuf États : Burundi (37), Chine (24), Égypte (12), Libye (2), Pakistan (35), République arabe syrienne (41), République populaire démocratique de Corée (34), Sri Lanka (36) et Venezuela (République bolivarienne du) (1).
3. Le Groupe de travail a également élucidé 110 cas concernant : l'Arabie saoudite (5), le Bangladesh (1), la Chine (1), la Colombie (20), l'Égypte (55), l'Inde (1), le Pakistan (16), la Thaïlande (4), la Turquie (6) et le Venezuela (République bolivarienne du) (1). Quatre-vingt-sept cas ont été élucidés à la lumière d'informations reçues des Gouvernements et les 23 autres à la lumière d'informations reçues d'autres sources.
4. Entre ses 118^e et 119^e sessions, le Groupe de travail a transmis 16 communications, à titre individuel ou conjointement avec d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales, à savoir : 5 appels urgents, à la Chine (3), à l'Inde (1) et à l'Iran (République islamique d') (1) ; 2 lettres de demande d'intervention rapide au Pakistan ; 7 lettres d'allégation, au Brésil (1), au Cameroun (1), à la Chine (1), à l'Égypte (2), au Paraguay (1) et à la Tunisie (1) ; 2 « autres lettres », au Guatemala (1) et au Népal (1)¹.
5. Le 4 juin 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont condamné les attaques perpétrées contre des ex-combattants réintégrés en Colombie, et prié instamment le

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 mars 2020).

** Les annexes au présent document sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.

¹ Ces communications sont rendues publiques soixante jours après leur transmission aux États, avec les réponses reçues des Gouvernements, le cas échéant, et sont disponibles à l'adresse <https://spcommreports.ohchr.org/Tmsearch/TMDocuments>.



Gouvernement colombien de respecter les garanties de sécurité fournies dans le cadre du processus de paix de 2016².

6. Le 18 juin 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont demandé la libération de Cheikh Ould Mohamed M'kheitir, blogueur et défenseur des droits de l'homme mauritanien³.

7. Le 21 août 2019, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont prié les États de redoubler d'efforts pour mettre fin aux crimes de haine et promouvoir les initiatives interconfessionnelles⁴.

8. Le 22 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont prié le Gouvernement indien de cesser de brider les libertés d'expression, d'accès à l'information et de manifestation pacifique au Cachemire administré par l'Inde, et déclaré craindre que de telles restrictions n'aggravent les tensions dans la région⁵.

9. Le 27 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont exprimé les graves inquiétudes que leur inspirait la nomination du général de corps d'armée Shavendra Silva à la tête de l'armée sri-lankaise, et prié instamment le Gouvernement de faire avancer les réformes du secteur de la sécurité, qui n'ont été que trop longtemps différées, et d'enquêter sur les exactions commises par le passé⁶.

10. Le 29 août 2019, en amont de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, le Groupe de travail et le Comité des disparitions forcées ont publié un communiqué de presse, dans lequel ils ont prié les États d'agir de toute urgence pour rechercher les migrants victimes de disparition forcée et enquêter sur ces infractions⁷.

11. Le 11 septembre 2019, après avoir présenté son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/42/40), le Groupe de travail a publié un communiqué de presse, dans lequel il a prié instamment les États de cesser de fermer les yeux sur les disparitions forcées qu'orchestraient des pays⁸.

12. À sa 119^e session, le Groupe de travail a examiné et fait siennes trois allégations de caractère général concernant le Brésil, la Chine et la République démocratique du Congo (voir annexe I).

II. Activités diverses

13. Pendant la session, le Groupe de travail a rencontré des proches de victimes de disparition forcée et des représentants d'organisations non gouvernementales qui s'occupent de la question des disparitions forcées.

14. Pendant la session également, le Groupe de travail s'est entretenu avec des représentants des Gouvernements israélien, japonais, libyen, marocain, philippin et portugais.

² Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24673&LangID=E.

³ Voir www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24705&LangID=F.

⁴ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24906&LangID=E.

⁵ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24909&LangID=E.

⁶ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24923&LangID=E.

⁷ Voir www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24927&LangID=F.

⁸ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24973&LangID=E.

III. Informations concernant les disparitions forcées ou involontaires survenues dans les États concernés par les communications examinées par le Groupe de travail au cours de sa session

Bangladesh

Action urgente

15. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement deux cas concernant :

a) Michael Chakma, qui aurait été enlevé à Dacca le 9 avril 2019 en raison de ses activités politiques ;

b) Ismail Hossain, qui aurait été enlevé à Dacca le 19 juin 2019 par un membre du Bataillon d'action rapide.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

16. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Yasin Muhammad Abdus Samad Talukder. L'intéressé serait détenu dans la prison de haute sécurité de Kashimpur.

Informations reçues de diverses sources

17. Des sources ont communiqué des informations sur un autre cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Observations

18. Le Groupe de travail s'inquiète toujours de ce qu'il continue de recevoir des allégations de nouvelles disparitions forcées survenues au Bangladesh et que le Gouvernement ne répond pas aux informations et communications qui lui sont envoyées à ce propos.

Bhoutan

Informations reçues du Gouvernement

19. Le 4 juin 2019, le Gouvernement bhoutanais a communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Bosnie-Herzégovine

Action urgente

20. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement bosnien le cas d'un ressortissant tunisien, Saifallah Dridi, qui aurait disparu le 21 mai 2019 alors qu'il rejoignait la Bosnie-Herzégovine depuis la Serbie.

21. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a décidé d'adresser une copie du dossier aux Gouvernements serbe et tunisien.

Informations reçues de diverses sources

22. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Brésil

Allégation de caractère général

23. Le Groupe de travail a reçu de sources crédibles des informations selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Brésil. Le 31 octobre 2019, il a porté à l'attention du Gouvernement une allégation de caractère général (voir annexe I), qui traitait essentiellement de la régression des politiques que l'État avait mises en œuvre pour faire la lumière sur les disparitions forcées survenues au Brésil à l'époque de la dictature militaire, entre 1964 et 1985, surtout en ce qui concerne la recherche des victimes.

Burundi

Procédure ordinaire

24. Le Groupe de travail a porté 37 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Observations

25. Le Groupe de travail souligne une fois de plus les préoccupations que lui inspirent les risques de représailles auxquels seraient exposées les familles de personnes disparues, qui se trouveraient par conséquent dans l'impossibilité de rechercher officiellement leurs proches. L'un des cas traités au cours de la session concernait d'ailleurs une femme aperçue pour la dernière fois alors qu'elle recherchait un proche disparu. Le Groupe de travail relève également que, dans certains cas, des fonctionnaires ont réclamé de l'argent contre la promesse d'informations sur le sort réservé à des personnes disparues ou sur l'endroit où celles-ci se trouvaient, et qu'aucun renseignement n'aurait été divulgué aux familles une fois la somme payée. À cet égard, il rappelle à nouveau les paragraphes 1 et 3 de l'article 13 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, en application desquels les États sont tenus d'assurer à toute personne disposant d'informations ou pouvant invoquer un intérêt légitime, qui allègue qu'une personne a été victime d'une disparition forcée, le droit de dénoncer les faits devant une autorité de l'État compétente et indépendante, laquelle procède immédiatement et impartialement à une enquête approfondie, et de protéger tous ceux qui participent à l'enquête contre tout mauvais traitement et tout acte d'intimidation ou de représailles.

Cameroun

Action urgente

26. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement camerounais le cas de Pierre Ndong Ndong, citoyen camerounais, qui aurait été vu pour la dernière fois le 8 juin 2019, alors que la police procédait à son arrestation près de la Poste centrale de Yaoundé.

Lettre d'allégation conjointe

27. Le 2 juillet 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative à la disparition forcée de Franklin Mowha, défenseur des droits de l'homme, membre du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale et Président de l'association Frontline Fighters for Citizens Interests, dont il a été entendu parler pour la dernière fois le 6 juin 2018, alors que celui-ci se trouvait à Kumba, dans la région du Sud-Ouest (Cameroun), et conduisait une mission d'observation pour recueillir des renseignements sur les violations des droits de l'homme en lien avec la crise sociopolitique que traversent les régions anglophones du pays. À sa 118^e session, il a également transmis l'affaire au titre de sa procédure ordinaire.

Chine

Action urgente

28. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement deux cas concernant :

a) Ke Chengbing, ressortissant chinois et défenseur des droits des travailleurs, qui aurait été placé en résidence surveillée dans un lieu désigné, et emmené dans un lieu de détention inconnu le 19 avril 2019 ;

b) Wei Zhili, ressortissant chinois et défenseur des droits des travailleurs, qui aurait été placé en résidence surveillée dans un lieu désigné, et emmené dans un lieu de détention inconnu le 19 avril 2019.

Procédure ordinaire

29. Le Groupe de travail a porté 24 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

30. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Jiang Tianyong, qui aurait été libéré.

Informations reçues de diverses sources

31. Des sources ont communiqué des informations sur trois cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

32. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé que l'un des cas dont il était saisi relevait non plus de l'Égypte, mais de la Chine.

Application de la règle des six mois

33. Le 2 septembre 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur 12 cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

Informations reçues du Gouvernement

34. Le 2 septembre 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur 10 cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Lettre d'allégation conjointe

35. Le 20 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative aux actes d'intimidation et de harcèlement dont les forces de police se rendraient coupables depuis 2005, ainsi qu'à la mise en détention, le 9 décembre 2018, de Wang Yi et Jiang Rong, fondateurs de l'église Early Rain Covenant Church et membres d'une minorité religieuse.

Appels urgents conjoints

36. Le 19 juillet 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent au sujet de la détention arbitraire, de la disparition forcée et de la mise en accusation présumées de Ke Chengbing, Wei Zhili et Yang Zhengjun, trois défenseurs des droits des travailleurs.

37. Le 19 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent au sujet de la détention arbitraire et de la disparition forcée dont aurait été victime Chen Jianfang, défenseuse des droits de l'homme.

38. Le 27 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent au sujet de la détention et de la condamnation de Huang Qi, directeur de l'organisation de défense des droits de l'homme

Tianwang Human Rights Service et fondateur du site Web 64tianwang, qui traite des droits de l'homme.

Observations

39. Le Groupe de travail demeure préoccupé par le nombre croissant de cas portés à l'attention de la Chine au sujet de la disparition présumée de Ouïghours dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang. Il prend note des informations que lui a communiquées le Gouvernement chinois, en particulier d'un document sur les établissements d'enseignement et de formation professionnels du Xinjiang, ainsi que de la note verbale reçue le 20 septembre 2019, dans laquelle il était indiqué que les personnes détenues dans ces établissements pouvaient rentrer régulièrement chez elles, passer des appels vidéo ou téléphoniques à leurs proches (sous réserve d'une autorisation), et recevoir la visite de leurs proches. Après réception de ces renseignements, il a sollicité des précisions, notamment sur la fréquence des visites et des appels, sur l'autorisation requise, sur la possibilité de passer des appels internationaux, sur la confidentialité des appels et sur la façon dont les personnes détenues dans les établissements en question étaient informées de ces droits.

40. Le Groupe de travail rappelle au Gouvernement chinois que la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées reconnaît le droit de toute personne privée de liberté d'être gardée dans des lieux de détention officiellement reconnus et d'être déférée à une autorité judiciaire peu après son arrestation, de manière à pouvoir contester la légalité de sa détention (art. 10, par. 1). La Déclaration prévoit également que les autorités de détention sont tenues de communiquer des informations exactes sur la détention des personnes privées de liberté et sur le lieu où elles se trouvent aux membres de leur famille, à leur avocat ou à toute personne légitimement fondée à connaître ces informations (art. 10, par. 2). Elle consacre en outre l'obligation de tenir à jour un registre officiel de toutes les personnes détenues dans tout lieu de détention (art. 10, par. 3), et énonce qu'aucune circonstance quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une menace de guerre, d'une guerre, d'instabilité politique intérieure ou de toute autre situation d'exception, ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées (art. 7).

41. Le Groupe de travail prend aussi note de la réponse reçue du Gouvernement chinois le 20 septembre 2019, dans laquelle il était indiqué que de nombreux envoyés s'étaient rendus dans le pays, y compris dans les établissements susmentionnés. À cet égard, il tient à réaffirmer son souhait de se rendre en Chine, comme il l'a exprimé dans plusieurs communications depuis 2013.

Colombie

Application de la règle des six mois

42. Le 2 août 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur six cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

Élucidation

43. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés 20 cas auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 35). Trois des personnes en question auraient été retrouvées vivantes, tandis que la dépouille des 17 autres, qui seraient décédées, aurait été identifiée.

République populaire démocratique de Corée

Procédure ordinaire

44. Le Groupe de travail a porté 34 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

45. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également adressé une copie de 28 des dossiers au Gouvernement de la République de Corée et une copie de trois des dossiers au Gouvernement chinois.

Informations reçues de diverses sources

46. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Informations reçues du Gouvernement

47. Le 27 mars 2019, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fourni des informations sur 14 cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Observations

48. Le Groupe de travail demeure préoccupé par l'absence de coopération du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui a apporté des réponses identiques aux différents cas portés à son attention. Il s'inquiète en particulier du fait que le Gouvernement, au lieu de collaborer avec lui pour enquêter sur les très graves allégations selon lesquelles les disparitions forcées seraient systématiques dans le pays, l'a accusé de faire preuve de partialité et d'être mêlé à un prétendu complot politique contre la République populaire démocratique de Corée. Il réaffirme avec fermeté qu'il mène ses activités dans la plus grande objectivité, en toute indépendance et avec impartialité.

Équateur

Informations reçues du Gouvernement

49. Le 15 août 2019, le Gouvernement équatorien a communiqué des informations sur quatre cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Égypte

Action urgente

50. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté 31 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe II).

Procédure ordinaire

51. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement 12 cas concernant :

a) Diyaa Osam Mostafa Ali El Boraey, citoyen égyptien né le 25 août 1996, qui aurait été arrêté le 17 octobre 2018 à son domicile, dans le secteur de Dowieka (Le Caire), par des agents des forces nationales de sécurité, puis emmené vers une destination inconnue ;

b) Mohamed Hassan Mohamed Ezzat Hassan, citoyen égyptien âgé de 31 ans, qui aurait été enlevé le 6 mars 2018 par des membres des forces de police égyptiennes à Izbet al-Nakhl (gouvernorat du Caire) ;

c) Maysara Mahmoud Fouad Abdelmoniem, citoyen égyptien né le 12 décembre 1992, qui aurait été arrêté le 27 décembre 2018 à son domicile par des membres des forces de sécurité, lesquels étaient masqués et habillés en civil ;

d) Shrief el-Sayed el-Mohamady el-Sayed, citoyen égyptien né le 29 novembre 1985, qui aurait été enlevé le 12 décembre 2018 à 12 h 30 par des agents de la police et des services de sécurité nationale dans le village de Beltan, à proximité de la ville de Toukh (gouvernorat de Qalubia) ;

e) Mohamed Ali Hassan Seoudy, citoyen égyptien né le 5 décembre 1975, qui a été vu pour la dernière fois le 9 janvier 2019 au poste de police d'Al-Khanka, où il attendait sa libération ;

f) Omar Abdelhamid Abul Naga, citoyen égyptien né le 18 octobre 1993, qui aurait été enlevé le 9 mars 2019 à son domicile par des agents de police, en même temps que sa femme et leur enfant de 1 an ;

g) Manar Abel Abul Naga, Égyptienne née le 10 décembre 1993, qui aurait été enlevée le 9 mars 2019 à son domicile par des agents de police, en même temps que son mari et leur enfant de 1 an ;

h) Al-Baraa Omar Abul Naga, garçon égyptien né le 11 mars 2018, qui aurait été enlevé le 9 mars 2019 à son domicile par des agents de police, en même temps que sa mère et son père ;

i) Abdel-Rahman Ashraf Mohammed Mohammed Abd-Rabo, citoyen égyptien né le 21 décembre 1996, qui a été vu pour la dernière fois le 1^{er} juin 2018 à la prison Shaikh Zaid, au Caire ;

j) Amar Mahmoud Ibrahim el-Nady, citoyen égyptien né le 16 juin 1999, qui aurait été arrêté le 14 décembre 2017 par des gardes frontière en uniforme militaire alors qu'il tentait de traverser la frontière sud du pays avec Abu-Bakr Ali Abdel-Motaleb Abdel-Maqsoud el-Sanhouty ;

k) Abu-Bakr Ali Abdel-Motaleb Abdel-Maqsoud el-Sanhouty, citoyen égyptien né le 12 avril 1999, qui aurait été arrêté le 14 décembre 2017 par des gardes frontière en uniforme militaire alors qu'il tentait de traverser la frontière sud du pays avec Amar Mahmoud Ibrahim el-Nady ;

l) Mahmoud Ahmed Mohammed Abdel-Maneim Salam, citoyen égyptien né le 24 septembre 1988, qui aurait été arrêté le 22 juillet 2018 au Caire par des agents des forces nationales de sécurité.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

52. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés sept cas, concernant Aisha Mohamed Khairat Saad al-Shater, Mohammed Abu Huraira Muhammad Abdelrahman, Ahmed Sayed Ahmed et Abuelnass Mohamed, qui seraient détenus dans des lieux connus, ainsi que Raia Aly, Sahar Salah Eldeen Ahmed Talaat Hathout et Yosr Mahmud, qui auraient été libérés.

Informations reçues de diverses sources

53. Des sources ont communiqué des informations sur trois cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question. À cet égard, le Groupe de travail a décidé de suspendre l'application de la règle des six mois au cas de Hoda Abdelmonem Abdel Aziz Hassan, car la source a signalé qu'il n'existait toujours pas d'informations écrites et officielles sur son lieu de détention.

Élucidation

54. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés 48 cas auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session. Quarante des personnes en question seraient en détention et les huit autres auraient été libérées. Les cas concernaient :

- a) Mohamed Ali Ramadan Salama ;
- b) Fathi Abdelradi Reda ;
- c) Osama Mohamed Shaban ;
- d) Mohamed Mostafa Mohamed ;
- e) Abu al-Hassan Hagag Shahat ;

- f) Hamdy Ahmed Muhammed Hassan ;
- g) Adel Ibrahim Yassen ;
- h) Mohamed Mahmoud ;
- i) Ahmed Mahmoud Adel Hassan ;
- j) Ahmed Kamal Ahmed el-Bastawisi ;
- k) Mamdouh Mohamed Ahmed Ibrahim ;
- l) Omar Abd al-Hady ;
- m) Ahmed Kamal Mohamed Hassan ;
- n) Samir el-Sayed Rashad Mohamed ;
- o) Mohamed Ali Hamad ;
- p) Assem Nady Abdo Hussein ;
- q) Abdul Rahman Kamal Abdul Aziz ;
- r) Mohamed Sa'eed Ahmed Abdul Maqsoud ;
- s) Ahmed Saad el-Saied ;
- t) Ahmed Mustafa Mohamed Selim ;
- u) Moaaz Mohamed Farouk al-Wazzan ;
- v) Mohamed Ibrahim Saleh Nada ;
- w) Mostafa Fahmi Ragab Mohamed ;
- x) Ammar Mohamed Ibrahim ;
- y) Mohamed Ismail Abdurrahman ;
- z) Osama Mahmoud Ahmed El Sayed ;
- aa) Ahmed el-Badry Sayed Ahmed ;
- bb) Ahmed Abdul Samie' Abdul Fattah ;
- cc) Bassem Mohamed Abdelhalim ;
- dd) Mohamed Mansour Hassan Mohamed ;
- ee) Bilal Riyad Sayed Ahmed ;
- ff) Mahrous Medhat Ali Nassar ;
- gg) Abdullah Medhat Mohamed Mohmed ;
- hh) Islam Abdelsalam al-Wasify ;
- ii) Taqiii Mohamed Ibrahim el-Kordi ;
- jj) Mohamed Ramadan Hussein ;
- kk) Abdelfattah Abdelwahab Abdelfattah ;
- ll) Bilal Wagdi Abdellatif Ibrahim ;
- mm) Wagdi Abdellatif Ibrahim Jaafer ;
- nn) Saif el-Din Mostafa Mohamed Hassan ;
- oo) Toufiq Gharib Ali Gharib ;
- pp) Kamal Hassan Mehdi Hassan ;
- qq) Manal Yamani Ala Yamani ;
- rr) Anas Mohamed el-Beltagy ;
- ss) Mustafa Jafar Ali Hamad ;

- tt) Amal Abdelfattah Abdu Ismail ;
- uu) Ashraf el-Shahat Mohamed el-Sayed ;
- vv) Moataz Ali Elsaeed Mohamed.

Lettres d'allégation conjointe

55. Le 28 mai 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative à la disparition forcée de 15 personnes, dont des défenseurs des droits de l'homme, et à la publication présumée d'une déclaration diffamatoire contre 18 organisations de défense des droits de l'homme.

56. Le 19 juillet 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative à l'arrestation, à la détention et à la poursuite, pour des faits en lien avec le terrorisme, de défenseurs des droits de l'homme, d'opposants et de manifestants pacifiques, qui avaient exercé leur droit à la liberté d'expression et leur droit de réunion pacifique, en particulier dans le contexte de l'accident ferroviaire survenu en février à la gare de Ramses, au Caire, et de la Coupe d'Afrique des nations, qui s'est déroulée en Égypte.

Observations

57. Le Groupe de travail prend note avec préoccupation des allégations portées à son attention pendant la session, selon lesquelles des cas de disparition forcée seraient survenus dans le Sinaï et une forte répression empêcherait les proches des victimes de porter plainte. Il constate avec inquiétude que la situation des défenseurs des droits de l'homme continue de se détériorer, ainsi qu'en témoigne le récent signalement de la disparition d'Ibrahim Ezz el-Din Mahmoud Salama, chercheur spécialisé dans le droit au logement et membre de la Commission égyptienne des droits et des libertés, ainsi que d'autres personnes déjà mentionnées. Il déplore les représailles apparemment systématiques dont font l'objet les personnes et organisations actives dans le domaine des droits de l'homme, y compris celles qui cherchent à élucider des cas de disparition forcée ou involontaire.

El Salvador

Informations reçues du Gouvernement

58. Le 28 août 2019, le Gouvernement salvadorien a communiqué des informations sur deux cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Guatemala

Autre lettre

59. Le 30 mai 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre relative à la possible annulation d'un accord interinstitutions sur les Archives historiques de la Police nationale, qui entraînerait, semble-t-il, la perte ou la destruction de documents liés au conflit armé interne et aux graves violations des droits de l'homme qui ont été commises à l'époque, notamment à des cas de disparition forcée.

Inde

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

60. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Shanmugam Thangasamy, qui serait détenu à la prison centrale de Trichy, dans le Tamil Nadu. Celui-ci a besoin de soins médicaux et de repos.

Informations reçues de diverses sources

61. Des sources ont communiqué des informations sur trois cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Appel urgent conjoint

62. Le 16 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent, qui portait sur les graves restrictions imposées début août aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association dans le Jammu-et-Cachemire, mais aussi sur l'arrestation et la détention arbitraires de personnalités politiques, de journalistes, de membres de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme, toujours dans le même État, ainsi que sur des violations du droit à la vie.

Iran (République islamique d')

Informations reçues du Gouvernement

63. Le 15 juillet 2019, le Gouvernement iranien a communiqué des informations sur sept cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Appel urgent conjoint

64. Le 8 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent au sujet de la détention arbitraire et prolongée de l'universitaire suédo-iranien Ahmadreza Djalali, ainsi que des graves préoccupations que suscitaient la façon dont il était traité et la menace de son exécution imminente.

Observations

65. Le Groupe de travail prend note des renseignements selon lesquels, dans certains des cas susmentionnés, le décès de la victime avait été annoncé à des personnes liées à celle-ci, mais n'avait pas pu être confirmé. Il tient à rappeler que l'annonce non confirmée d'un décès ne doit pas faire obstacle à la conduite d'une enquête sur des allégations de disparition forcée. À cet égard, il renvoie au paragraphe 6 de l'article 13 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui dispose qu'une enquête doit pouvoir être menée tant qu'on ne connaît pas le sort réservé à la victime d'une disparition forcée, et au paragraphe 1 de l'article 17 du même texte, aux termes duquel tout acte conduisant à une disparition forcée continue d'être considéré comme un crime aussi longtemps que ses auteurs dissimulent le sort réservé à la personne disparue et le lieu où elle se trouve et que les faits n'ont pas été élucidés.

Libye

Procédure ordinaire

66. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement deux cas concernant :

a) Mehmet Demir, citoyen turc, qui aurait été arrêté le 12 avril 2019, en même temps que son beau-frère, Volkan Altinok, par des forces armées sous les ordres du général Khalifa Haftar ;

b) Volkan Altinok, citoyen turc, qui aurait été arrêté le 12 avril 2019, en même temps que son beau-frère, Mehmet Demir, par des forces armées sous les ordres du général Haftar.

Informations reçues de diverses sources

67. Des sources ont communiqué des informations sur deux cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Observations

68. Le Groupe de travail se dit préoccupé par les crimes de disparition forcée dont les forces placées sous les ordres du général Haftar se seraient rendues coupables. Il prend note des observations faites sur la situation en Libye par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ghassan Salamé, dans un exposé présenté au Conseil de sécurité le 4 septembre 2019⁹, et relève avec gravité les informations selon lesquelles les enlèvements et les disparitions forcées se poursuivraient dans le pays. En outre, les renseignements relatifs à la disparition forcée de la députée Siham Sergewa, enlevée à son domicile le 17 juillet 2019, en disent long sur le climat d'impunité qui règne dans le pays et sur l'assurance avec laquelle les auteurs présumés ont pu agir. Le Groupe de travail est favorable à la promotion et au renforcement des mesures de confiance énoncées par le Représentant spécial, dont l'échange de prisonniers, l'échange de dépouilles mortelles, les visites familiales aux détenus et, dans certains cas, la possibilité de passer des appels téléphoniques pour avoir la preuve que les victimes sont en vie, autant de démarches susceptibles de contribuer à déterminer le sort et la localisation des victimes de disparition forcée ou involontaire.

Maldives

Informations reçues de diverses sources

69. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Mexique

Informations reçues de diverses sources

70. Des sources ont communiqué des informations sur deux cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Maroc

Informations reçues de diverses sources

71. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Mozambique

Informations reçues du Gouvernement

72. Le 11 juillet et le 18 septembre 2019, le Gouvernement portugais a communiqué des informations sur un cas en suspens relevant du Mozambique. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Népal

Autre lettre

73. Le 15 juillet 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre relative à un projet de modification de la loi de 2012 sur la Commission nationale des droits de l'homme, qui pourrait nuire gravement à l'autorité, à l'efficacité et à l'indépendance de la Commission, et restreindre l'accès de la population népalaise à la justice.

⁹ Voir <https://unsmil.unmissions.org/remarks-srsg-ghassan-salam%C3%A9-united-nations-security-council-situation-libya-4-september-2019>.

Oman

Informations reçues de diverses sources

74. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Pakistan

Action urgente

75. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement neuf cas concernant :

a) Hammal Assa, qui aurait été enlevé le 5 mai 2019 à l'arrêt de bus de Gomazi (district de Kech), au Baloutchistan, par des membres du Frontier Corps et des agents des services de renseignement ;

b) Un ressortissant pakistanais de 15 ans, qui aurait été enlevé le 5 mai 2019, dans un bus reliant Karachi à Gomazi, par des membres du Frontier Corps et des agents des services de renseignement ;

c) Sudheer, qui aurait été enlevé le 21 avril 2019 dans le village de Sakuran Rahi Dan (district de Lasbela), au Baloutchistan, par des membres armés de la Direction générale du renseignement interservices ;

d) Nadir Ali, qui aurait été enlevé le 21 avril 2019 dans le village de Sakuran Rahi Dan (district de Lasbela), au Baloutchistan, par des membres armés de la Direction générale du renseignement interservices ;

e) Arif Muhammad, qui aurait été enlevé le 21 avril 2019 dans le village de Sakuran Rahi Dan (district de Lasbela), au Baloutchistan, par des membres armés de la Direction générale du renseignement interservices ;

f) Zubair Ahmed, qui aurait été enlevé le 21 avril 2019 dans le village de Sakuran Rahi Dan (district de Lasbela), au Baloutchistan, par des membres armés de la Direction générale du renseignement interservices ;

g) Haneef, qui aurait été enlevé le 19 avril 2019 lors d'un raid dans une maison à Raees Goth (district d'Awaran), au Baloutchistan, par des membres du Frontier Corps et de la Direction générale du renseignement interservices ;

h) Hameed, qui aurait été enlevé le 19 avril 2019 lors d'un raid dans une maison à Raees Goth (district d'Awaran), au Baloutchistan, par des membres du Frontier Corps et de la Direction générale du renseignement interservices ;

i) Un ressortissant pakistanais de 17 ans, qui aurait été enlevé le 19 avril 2019 lors d'un raid dans une maison à Raees Goth (district d'Awaran), au Baloutchistan, par des membres du Frontier Corps et de la Direction générale du renseignement interservices.

Procédure ordinaire

76. Le Groupe de travail a porté 35 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

77. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés sept cas, concernant Ahmed Naseer, Nasir Ahmed, Irfan Ali, Mushtaq Ahmed, Raziq Abdul et deux mineurs. Les intéressés auraient été libérés.

Informations reçues de diverses sources

78. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

79. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé que l'un des cas dont il était saisi relevait non plus des Émirats arabes unis, mais du Pakistan.

Élucidation

80. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés neuf cas auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 102). Sept des personnes en question seraient détenues et les deux autres seraient en liberté.

Lettres de demande d'intervention rapide

81. Le 29 mai 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre relative à des allégations de mise en danger imminente de la vie de deux défenseuses des droits de l'homme, Gulalai Ismail et Sanna Ejaz. Toutes deux œuvrent à la promotion des droits des pachtounes au Pakistan et ont reçu des menaces de mort.

82. Le 26 juillet 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont également transmis une lettre relative à la détention de M^{me} Ismail et à des actes de harcèlement dont les membres de sa famille faisaient l'objet.

Paraguay

83. Le 7 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative à un arrêt, en date du 22 mai 2019, par lequel la Cour d'appel du Paraguay a mis fin aux poursuites engagées contre deux hommes accusés d'avoir commis des crimes de détention arbitraire, de disparition forcée, d'exécution arbitraire et de torture entre avril 1976 et mai 1979.

République de Corée

Informations reçues du Gouvernement

84. Le 20 août 2019, le Gouvernement de la République de Corée a communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Fédération de Russie

Informations reçues du Gouvernement

85. Le 11 juillet 2019, le Gouvernement de la Fédération de Russie a communiqué des informations sur 40 cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Doublons

86. Le Groupe de travail a estimé que deux cas portaient sur les mêmes faits. Il a par conséquent rayé le doublon de sa liste.

Rwanda

Action urgente

87. Le 29 juillet 2019, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a transmis le dossier d'Eugène Ndereyimana, qui aurait disparu à proximité de Bugaragara le 15 juillet 2019.

Observations

88. Le Groupe de travail constate avec préoccupation que, dans le cas du Rwanda, les allégations de disparition forcée les plus récemment portées à son attention concernaient des actes supposément commis contre des membres de l'opposition, notamment contre des membres du parti politique des Forces démocratiques unifiées (FDU-Inkingi). À cet égard, il rappelle que, aux termes de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aucun État ne doit commettre, autoriser ou tolérer des actes conduisant à des disparitions forcées. La Déclaration dispose également que tout État doit prendre des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour prévenir et éliminer les actes conduisant à des disparitions forcées, sur tout territoire relevant de sa juridiction (art. 3). En particulier, le Groupe de travail fait à nouveau observer que la Déclaration définit les mesures de protection que doivent prendre les États, notamment aux articles 9, 10 et 12, qui portent sur le droit à un recours judiciaire rapide et efficace pour déterminer l'endroit où se trouve une personne privée de liberté, sur l'accès des autorités nationales compétentes à tous les lieux de détention, sur le droit d'être détenu dans un lieu de détention officiellement reconnu et sur le droit d'être déféré à une autorité judiciaire peu après le placement en détention. La Déclaration énonce aussi que des informations exactes sur la détention des personnes et sur le lieu où elles se trouvent doivent être communiquées aux membres de leur famille, à leur avocat ou à toute autre personne légitimement fondée à connaître ces informations, et qu'un registre officiel de toutes les personnes privées de liberté doit être tenu à jour dans tout lieu de détention.

Arabie saoudite

Action urgente

89. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement deux cas concernant :

a) Ali Nasser Ali Jaralla, ressortissant qatarien, qui aurait été enlevé par des hommes en civil à Hufuf, dans la région de Charqiya, en même temps que son fils, Abdulhadi Ali Nasser Ali Jaralla ;

b) Abdulhadi Ali Nasser Ali Jaralla, ressortissant qatarien de 17 ans, qui aurait été enlevé par des hommes en civil à Hufuf, dans la région de Charqiya, en même temps que son père, Ali Nasser Ali Jaralla.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

90. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas d'Abdul-Aziz Khaled Mohamed, qui serait détenu à la prison de Al-Ha'ir, à Riyad.

Application de la règle des six mois

91. Le 9 juillet 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur un cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois au cas en question.

Informations reçues de diverses sources

92. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Élucidation

93. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés quatre cas auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 114). Les quatre personnes seraient en détention.

Espagne

Informations reçues du Gouvernement

94. Le 26 juillet 2019, le Gouvernement espagnol a communiqué des informations sur six cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Sri Lanka

Procédure ordinaire

95. Le Groupe de travail a porté 36 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Informations reçues de diverses sources

96. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

République arabe syrienne

Action urgente

97. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement deux cas concernant :

a) Omair Mus'ab Yousef Gharaibeh, citoyen jordanien arrêté le 10 février 2019 par des membres du Service de renseignement de l'armée de l'air à un poste de contrôle situé à Minkt al-Hatab, près de la ville de Kiswah, dans le gouvernorat de Rif-Damas ;

b) Rafat Abdel Rahman Khader Abu Nabhan, citoyen jordanien arrêté le 7 mars 2019, peu après avoir franchi le poste frontière de Masna' entre le Liban et la République arabe syrienne, par des membres de l'armée syrienne en uniforme.

98. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a adressé une copie des dossiers au Gouvernement jordanien.

Procédure ordinaire

99. Le Groupe de travail a porté 41 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Informations reçues de diverses sources

100. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Observations

101. Le Groupe de travail constate avec une vive préoccupation que certains des cas traités concernent des enfants. À cet égard, il tient à rappeler qu'en application de l'article 20 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, les États sont tenus de prendre des mesures pour prévenir et réprimer l'enlèvement d'enfants dont les parents sont victimes d'une disparition forcée ou d'enfants nés pendant que leur mère était victime d'une disparition forcée. Les États doivent également s'employer à rechercher et à identifier ces enfants et à les rendre à leur famille d'origine.

Thaïlande

Action urgente

102. Le 16 septembre 2019, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas d'Od Sayavong, qui aurait

été enlevé le 26 août 2019 à Bangkok par des agents de l'État ayant des liens avec la Thaïlande ou avec la République démocratique populaire lao.

103. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a adressé une copie du dossier au Gouvernement lao.

Élucidation

104. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas de Munta Sumana, d'Apivat Ratanawong et de Thongyoi Kenmee, auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 132). Munta Sumana serait décédée et sa dépouille aurait été identifiée. Apivat Ratanawong et Thongyoi Kenmee auraient été retrouvés vivants.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

105. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Por La Gee Rak-Jong-Chareon, qui serait décédé et dont la dépouille aurait été identifiée.

Informations reçues de diverses sources

106. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur deux cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Tunisie

Lettre d'allégation conjointe

107. Le 2 août 2019, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation relative à un projet de loi sur la suppression des chambres criminelles spécialisées dont la mission est de juger les graves violations des droits de l'homme commises dans le pays entre 1955 et 2013.

Turquie

Action urgente

108. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Yusuf Bilge Tunç. Ce ressortissant turc aurait disparu le 6 août 2019 à Ankara, alors qu'il se rendait à un marché local.

Informations reçues du Gouvernement

109. Le 21 juin 2019, le Gouvernement turc a communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Élucidation

110. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés deux cas auxquels la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 135). Abdurrahman Coskun et Abdurrahman Olcay seraient décédés.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

111. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés quatre cas, concernant Erkan Irmak, Yasin Ugan, Özgür Kaya et Salim Zeybek, qui seraient en détention.

Observations

112. Le Groupe de travail juge inquiétantes les nombreuses allégations relatives à des crimes de disparition forcée supposément commis en Turquie depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016, principalement contre des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le mouvement Hizmet/Gülen, que la Turquie a classé parmi les organisations terroristes sous les appellations « organisation terroriste fethullahiste » et « organisation de l'État parallèle ». Les victimes auraient été enlevées, puis emmenées de force dans des lieux de détention clandestins, où l'objectif aurait été de leur faire avouer de prétendues infractions, souvent par la torture et la contrainte. Dans ce contexte, le Groupe de travail se déclare à nouveau préoccupé par la pratique apparemment systématique des enlèvements extraterritoriaux et des rapatriements forcés de ressortissants turcs depuis des pays tiers, qui constitue une violation directe du respect des formes régulières et du principe de non-refoulement. Il est également préoccupé par les informations selon lesquelles les enquêtes menées par les autorités turques sur les disparitions présumées seraient inefficaces et les familles des personnes disparues feraient l'objet d'actes d'intimidation.

113. Le Groupe de travail prie le Gouvernement turc de veiller, conformément à la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, au respect du droit de toute personne privée de liberté d'être gardée dans des lieux de détention officiellement reconnus et d'être déférée à une autorité judiciaire peu après son arrestation, de manière à pouvoir contester la légalité de sa détention (art. 10, par. 1), ainsi que du droit de ne pas être soumis à la torture (art. 1, par. 2). Il demande aux autorités de communiquer des informations exactes sur la détention des personnes privées de liberté et sur le lieu où elles se trouvent aux membres de leur famille, à leur avocat ou à toute personne légitimement fondée à connaître ces informations (art. 10, par. 2), en gardant à l'esprit qu'aucune circonstance quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une menace de guerre, d'une guerre, d'instabilité politique intérieure ou de toute autre situation d'exception, ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées (art. 7). Il souligne en outre que les enquêtes relatives aux cas présumés de disparition forcée doivent être conduites indépendamment de toute autre enquête, conformément aux principes fondamentaux que consacre la Déclaration (art. 13). De la même manière, le Gouvernement turc devrait faire en sorte que les victimes d'actes ayant entraîné une disparition forcée et leur famille obtiennent réparation et aient le droit d'être indemnisées de manière adéquate, notamment de disposer des moyens qui leur permettent de se réadapter de manière aussi complète que possible (art. 19).

Turkménistan

Application de la règle des six mois

114. Le 24 juillet 2019, le Gouvernement turkmène a communiqué des informations sur deux cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

Observations

115. Le Groupe de travail s'inquiète des allégations selon lesquelles des disparitions forcées surviendraient au sein du système pénitentiaire du Turkménistan. À en croire des affirmations portées à son attention, nombre de personnes ont effectivement été soustraites à la protection de la loi et placées en détention secrète ou en détention au secret. Les familles des personnes disparues et la population dans son ensemble ont plus que jamais besoin que des efforts soient faits pour lutter contre l'impunité et enquêter efficacement sur ces allégations. Le Groupe de travail note avec satisfaction que le Gouvernement turkmène est disposé à mettre en œuvre les recommandations formulées en la matière dans le dernier rapport que le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a consacré au Turkménistan (A/HRC/39/3).

116. Le Groupe de travail espère que le Gouvernement ne tardera pas à répondre favorablement à la demande de visite de pays et au rappel qu'il lui a adressés respectivement le 18 novembre 2016 et le 17 octobre 2018.

Ukraine

Informations reçues du Gouvernement

117. Le 20 août 2019, le Gouvernement ukrainien a communiqué des informations sur six cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Informations reçues de diverses sources

118. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Émirats arabes unis

Informations reçues de diverses sources

119. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur quatre cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question. Dans l'un des cas, le Groupe de travail a décidé, compte tenu des nouveaux renseignements fournis par la source, de suspendre l'application de la règle des six mois, qui avait été décrétée à la 118^e session (A/HRC/WGEID/118/1, par. 133).

120. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé que l'un de ces cas relevait non plus des Émirats arabes unis, mais du Pakistan.

Informations reçues du Gouvernement

121. Le 13 juin 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur un cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Ouzbékistan

Informations reçues du Gouvernement

122. Le 8 août 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur sept cas en suspens, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Venezuela (République bolivarienne du)

Action urgente

123. Au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement vénézuélien six cas concernant :

a) Ígbert José Marín Chaparro, qui aurait été vu pour la dernière fois le 28 avril 2019 dans les locaux de la Direction générale du contre-espionnage militaire, à Caracas, dans le quartier de Boleíta ;

b) Hugo Enrique Marino Salas, qui aurait été arrêté par des agents de la Direction générale du contre-espionnage militaire après avoir quitté l'aéroport international Simón Bolívar, à Caracas, le 20 avril 2019 ;

c) Miguel Carmelo Sisco Mora, qui aurait été arrêté par des agents de la Direction générale du contre-espionnage militaire dans le parking d'un centre commercial à Guatire, dans l'État de Miranda, le 21 juin 2019 ;

d) Miguel Alberto Castillo Cedeño, qui aurait été arrêté le 21 juin 2019 à son domicile, à Caracas, par des agents du Service bolivarien de renseignement national et de la Direction générale du contre-espionnage militaire ;

e) José Gregorio Valladares Mejías, qui aurait été arrêté par des agents des services de sécurité de l'État à Guatire, dans l'État de Miranda, le 21 juin 2019 ;

f) Francisco Antonio Torres Escalona, qui aurait été arrêté le 21 juin 2019 à son domicile, à Caracas, par des agents du Service bolivarien de renseignement national et de la Direction générale du contre-espionnage militaire.

Procédure ordinaire

124. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Juan Antonio Hurtado Campos, qui aurait été vu pour la dernière fois le 4 septembre 2018 dans les locaux de l'Unité de protection présidentielle de la garde d'honneur présidentielle, au palais de Miraflores.

Application de la règle des six mois

125. Le 11 juin et le 29 août 2019, le Gouvernement a communiqué des informations sur deux cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

Élucidation

126. À la lumière des informations précédemment communiquées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Luis Humberto de la Sotta Quiroga, auquel la règle des six mois avait été appliquée à la 117^e session (A/HRC/WGEID/117/1, par. 155). L'intéressé serait en détention.

Observations

127. Le Groupe de travail se dit préoccupé par l'augmentation du nombre de cas portés à l'attention du Gouvernement vénézuélien, ainsi que par les informations persistantes selon lesquelles des opposants politiques seraient arrêtés et victimes de disparition forcée de courte durée (A/HRC/42/40, par. 90 et A/HRC/WGEID/117/1, par. 156 et annexe I). Il rappelle au Gouvernement vénézuélien qu'aucune disparition forcée n'est acceptable, aussi brève soit-elle, et que des informations exactes sur la détention des personnes privées de liberté et sur le lieu où elles se trouvent doivent être rapidement communiquées aux membres de leur famille et à leur avocat.

Viet Nam

Action urgente

128. Le 4 juillet 2019, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Siam Theerawut, qui aurait été arrêté et placé en détention en mars 2019, au Viet Nam, dans un lieu inconnu.

129. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a adressé une copie du dossier au Gouvernement thaïlandais.

Annex I

General allegations

Brazil

1. The Working Group received information from credible sources alleging difficulties encountered to implement the Declaration on the Protection of All Person from Enforced Disappearance in Brazil. This general allegation mainly focuses on alleged regressions in State public policies to address the enforced disappearances that occurred in Brazil during the military dictatorship, between 1964 and 1985, particularly as regards the search for victims.
2. According to the information received, the Special Commission on Political Deaths and Disappearances (CEMDP) was created in 1995 through Law 9.140, with the aim of clarifying the cases of enforced disappearances that occurred during the military dictatorship, as well as searching and locating the remains, and providing reparation to the families and to the Brazilian society. The CEMDP has acted in recent years as the main State mechanism to locate the bodies of victims of enforced disappearances, to rectify death records and to identify bodies as well as areas where these crimes were committed.
3. The CEMDP has also established, through its working groups, expert work patterns in accordance with well-established international practices, while the forensic work in the country remains subordinated and executed by the police or other institutions that, in many cases, were involved in the serious human rights violations that must be investigated. In addition, the CEMDP is one of the main State mechanisms responsible for the development of public policies for the promotion of memory, truth and reparation.
4. The Working Group was also informed that on 31 July 2019 the President of Brazil summarily dismissed the regional Public Prosecutor, Eugenia Gonzaga from her position as president of the CEMDP. The President also replaced three other members of CEMDP with military personnel and representatives of his political party, the PSL, in what would be a clear interference of the Government in a state agency whose constitution must include representatives of different democratic powers and civil society.
5. It is alleged that the members of the military who were incorporated into the Commission have a history of defending the military dictatorship, and that the replacement of four of the seven members was based on a political-ideological agenda that will affect the fundamental objectives of the CEMDP.
6. It should be noted that the decision to change the members occurred after the Commission documented the disappearance and death of Fernando Santa Cruz, father of the current president of the Brazilian Bar Association, as a violent death caused by State agents. The President of the Republic rejected this information and provided, in public statements, another version of the facts, in apparent contradiction with the information produced by the dictatorship itself.
7. Furthermore, the information received highlights the legal instability faced by the Working Group of Perus (GTP) and the Working Group of Araguaia (GTA), among other collegiate councils and bodies charged with the search of the disappeared. This is a result of the publication of Decree 9.759/2019, which extinguished the state agencies and entities established to guarantee the participation of civil society in the decision making that guide public policies.
8. It is reported that only the Working Group of Perus has the continuity of its operation guaranteed, because it was secured by a judicial decision. This Working Group is of great importance as 1046 sets of bones of alleged victims of the military dictatorship were recovered in the clandestine grave of the Don Bosco Cemetery, in the Perus neighborhood, which are yet to be identified. In addition, it is presumed that the remains of 41 victims of enforced disappearance could still be buried in that same cemetery.

9. Samples of 750 bodies were reportedly sent to laboratories of the International Commission on Missing Persons (ICMP) in the Netherlands and in Bosnia and Herzegovina. While there are national laboratories in technical conditions to analyze the remaining bodies, they reportedly cannot do so within a reasonable time, due to the workload of daily forensic work.

10. Unlike the Working Group of Perus (GTP), the continuity and operating conditions of other working groups remains undetermined, following the publication of the above-mentioned decree.

China

11. The Working Group received information from sources concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in China.

12. In March 2018, the National Supervision Law (NSL) of China introduced the liuzhi detention system, which according to the sources, is a de facto system of enforced and involuntary disappearances. Sources report that the Central Commission for Discipline Inspection (CCDI) of the Chinese Communist Party (CCP) had used the shuanggui detention system for decades to hold suspects for up to six months without charge. The new National Supervision Commission (NSC) that was established at the National People's Congress in 2018 based on the National Supervision Law (NSL), allegedly now has the authority to investigate acts in violation of duties and economic crimes by state functionaries and party members. According to the information received, those crimes are now handed over to the NSC for investigation. The biggest change made in this process was that the NSC now has authority over, not only the CCP members, but also state employees and anyone working for an organization that manages public affairs or is involved in public affairs in any manner, which makes the direct target group to be 300,000,000 people.

13. The Working Group was informed that the NSC has the ability to detain people at a designated location called liuzhi. The liuzhi system detains people, for up to six months, at secret locations outside of any judicial facility, and with no external appeal system in place. The sources assert that, as it is not part of the judicial system, no right to legal counsel exists, and that detentions are carried out incommunicado, with the whereabouts of the detainees not announced nor shared. The Working Group was also informed that relatives of the detainees need not be told about their whereabouts, and that detainees have no right to access legal counsel. Sources also state that Article 44 of the NSL serves as ground for incommunicado detention allowing exceptions to notification duties. Furthermore, torture or ill-treatment in the form of solitary confinement, sleep deprivation, forced stress positions, beatings, and physical abuse are reportedly widespread in liuzhi.

14. The Working Group received information indicating that in Zhejiang province, some 266 people were placed into liuzhi for an 11-month period in a pilot project in 2017. The sources estimate that the figure on use of liuzhi for China as a whole is likely between 10,000 and 20,000 per year, possibly higher.

15. It is reported that six weeks after the NSC was written into law in 2018, the first known death under liuzhi was reported. It is also asserted that an average of 16 to 76 people are placed into the new liuzhi detention system and, thus disappeared every day. The sources argue that the NSC system and its use of enforced or involuntary disappearances through liuzhi is seemingly designed to deprive the suspects of protections within Chinese law.

Democratic Republic of the Congo

16. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (ci-après Groupe de travail) a reçu des informations concernant la disparition présumée en 1996 de 146

enfants dans la ville de Baraka dans le Sud Kivu en République Démocratique du Congo (appelé Zaïre jusqu'en 1997¹⁰).

17. Il a été rapporté au GTDFI que le 18 septembre 1996, la population Banyamulenge de la localité de Bibogobogo (Bibokoboko) qui s'était regroupée à l'église pour le service hebdomadaire du mercredi a fait l'objet d'une arrestation de masse manu-militari par des militaires des Forces Armées Zairoises (FAZ) et des membres de la communauté Babembe de la localité. Plus de 700 personnes auraient été conduites vers la prison de Baraka où les hommes, les femmes et les enfants auraient été parqués dans des hangars séparés.

18. Selon l'information reçue, le 26 septembre 1996, environ 300 adultes, en majorité des hommes auraient été exécutés et enterrés dans une fausse commune. Le 27 septembre, environ 200 femmes auraient à leur tour été massacrées. Seules 5 femmes auraient miraculeusement survécu à Baraka. Il y aurait eu 159 enfants âgés de 1 an à 13 ans en captivité dont 13 auraient été tués à Baraka. Les 146 enfants ayant survécu au massacre de Baraka auraient été emmenés en Tanzanie. Cinq de ces enfants auraient réussi à revenir dans leur localité d'origine à l'âge adulte, alors que le sort et le lieu où se trouvent les 141 autres demeurent inconnus.

19. Sur la base des témoignages de survivants et de ceux qui seraient revenus dans la région à l'âge adulte, il y a une forte présomption que les 141 enfants auraient été emmenés au camp de réfugiés de Kigoma en Tanzanie connu sous le nom de 'camp Nyarugusu'.

20. Depuis le massacre de Baraka en 1996, ceux qui ont survécu auraient fait des efforts pour retrouver les enfants disparus et se seraient constitués en association. Malheureusement, ces initiatives, parfois individuelles, ont rencontré de nombreux obstacles notamment l'indifférence et la réticence des autorités locales qui auraient joué un rôle dans ces violations graves. Les proches des enfants disparus n'auraient pas reçu le soutien adéquat pour faire la lumière sur le sort des enfants.

21. Le Groupe de travail a reçu des informations selon lesquelles ces événements de 1996 ont eu lieu dans un contexte de tensions sociales et sécuritaires exacerbées. En effet en 1996, La commission mise en place pour élaborer des recommandations sur la question de la nationalité des personnes d'ascendance Rwandaise et Burundaise établies au Congo sur plusieurs générations avait préconisé l'expulsion de ces populations considérées 'étrangères', notamment les Banyamulenge du Sud Kivu et les Hutu-Tutsi du Nord Kivu. La mise en œuvre des recommandations de la commission par l'Etat du Zaïre avait été caractérisée par un nombre d'incidents violents qui ont par la suite mené à des affrontements armés en 1996. Le massacre de Baraka de septembre 1996 intervenait donc à la suite d'une campagne d'expulsion massive ordonnée par le gouverneur ad-interim du Sud-Kivu de l'époque et ayant mené à des tensions inter-ethniques et une montée des violences commises également par l'armée régulière zaïroise.

22. Selon les informations reçues et d'après un rapport du HCHD¹¹, une haute autorité administrative nationale aurait demandé en 2005 aux groupes Mayi-Mayi opérant à Baraka de déterrer les ossements des victimes originaires de la localité de Bibogobogo et de les jeter dans le lac Tanganyika afin d'effacer toute trace des massacres. L'information reçue souligne également le caractère sensible de disparitions présumées des 141 enfants dont les parents auraient été enterrés dans les fosses communes de Baraka, ce qui poserait un obstacle majeur aux initiatives entreprises pour élucider le sort de ces enfants.

¹⁰ La République Démocratique du Congo était appelé 'Zaïre' entre 1971 et 1997.

¹¹ Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, Aout 2010, https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf.

Annex II

Urgent procedure cases

Egypt

1. The Working Group transmitted 31 cases to the Government, concerning:
 - (a) Ibrahim Ezz El-Din Mahmoud Salama, a researcher on Urban Development and Housing Rights with the Egyptian Commission for Rights and Freedoms (ECRF), allegedly abducted on 11 June 2019 at around 22:00 by Egyptian Police Forces and National Security Agents.
 - (b) Ahmed Mohamed Elsayed Hussein, an Egyptian citizen, allegedly disappeared on 7 April 2019 from Zagazig II police station.
 - (c) Abdulrahman Ali Mahmoud Ali Fatih Al-bab, an Egyptian national, allegedly arrested on 19 May 2019 at his residence by security forces in plainclothes.
 - (d) Abdelrahman Mohamed Ahmed Elsayed, an Egyptian university student, allegedly arrested on 15 July 2019, by policemen near the 10th of Ramadan transport station.
 - (e) Osama Al-Sayyed Mohamed Abdullah Al-Khashef, an Egyptian doctor allegedly arrested on 10 June 2019, at his residence by individuals believed to be National Security officers.
 - (f) Kamal Nabil Mohamed Abdullah Fayyad, an Egyptian mechanical engineer, allegedly arrested on 10 June 2019, at his residence by police officers and agents of the Special Forces and national security.
 - (g) Mohamed Zaki Abdelhamid Mohamed, allegedly arrested by Egyptian national security forces on 3 June 2019.
 - (h) Abdul Rahman Ismael Ibrahim Hassan, an Egyptian citizen, and the below listed six individuals disappeared on 9 March 2019 during their release process, as they were transferred from the Helwan Police Station to the Massarah Police Station upon request of the State Security Service.
 - (i) Reda Mohamed Abulatif Osman, an Egyptian citizen allegedly disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station;
 - (j) Ziad Magdy Mohamed Fahmy, an Egyptian citizen disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station;
 - (k) Mostafa Gamal Awad el Sayed an Egyptian citizen allegedly disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station;
 - (l) Mohamed Mohamed Ahmed Osman, an Egyptian citizen allegedly disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station;
 - (m) Abdul Rahman Mohammed Abu Taleb, an Egyptian citizen allegedly disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station;
 - (n) Tamer Samir Kamel Mohamed, an Egyptian citizen allegedly disappeared on 9 March 2019 from the Helwan Police Station.
 - (o) Taqwa Abdunnasser Abdullah Abdulaziz Abul Nasr, an Egyptian woman, allegedly arrested on 9 June 2019 by Helwan security forces.
 - (p) Osama Kilany Abdeljaber Abdelaal, an Egyptian, allegedly arrested on 23 May 2019, along with his brother by security forces in uniforms and plain clothes.

- (q) Abdouallah Kilany Abdeljaber Abdelaal, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 23 May 2019, along with his brother by security forces in uniforms and plain clothes.
- (r) Nasr Mohamed Abdelhalim Mahmoud, an Egyptian citizen, allegedly arrested from his residence on 16 May 2019 by security forces in plainclothes.
- (s) Mohamed Magdi Mohamed Hussien, an Egyptian citizen, allegedly disappeared on 7 April 2019, from Zagazig police station II where he was detained.
- (t) Yahia Osama Yahia Abu Salama, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 11 April 2019, at a checkpoint in Maadi, Cairo, and taken to an unknown destination by National Security Forces in plainclothes.
- (u) Islam Mohamed Temsah Metwally, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 10 April 2019, at around 22h00 by National Security forces.
- (v) Ahmed Mohamed Elsayed Hussein, an Egyptian citizen, allegedly disappeared on 7 April 2019 from Zagazig II police station.
- (w) Mohamed Mahmoud Marghani Mahmoud, an Egyptian citizen, allegedly disappeared on 7 April 2019 from Minya Al Qamh police station.
- (x) Magdi Mohamed Mohamed Abdeldayem, an Egyptian citizen allegedly arrested on 15 May 2019, at his home by national security forces in plain clothes.
- (y) Abdel Rahman Mohamed Ragab Ali, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 1 April 2019, by National Security Agents in plain clothes, who took him away in an official car.
- (z) Mahmoud Mohamed El Bedeni Ali, allegedly arrested on 13 April 2019, by Police forces in uniform and plain clothes, while he was at the Al-Dermerdash hospital in company of his daughter.
- (aa) Mohamed Mokhtar Ibrahim Mohamed Abdel Wahab, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 17 April 2019, after having left home at 7h30 to go to work.
- (bb) Amr Mohamed Ibrahim Abdel Wahab, allegedly arrested on 21 April 2019, after National Security Agents in civil clothes, Central Security Forces and Belbes Police Station forces raided his home.
- (cc) Amr Mohamed Omar Mohamed, allegedly arrested on 8 July 2019, at the Assiut train station by police officers in uniforms and plain clothes.
- (dd) Alaa El Sayed Ali Ibrahim, allegedly arrested on 16 March 2019, on the campus of the Faculty of Arts-Zagazig University by agents of National Security agents in plain clothes.
- (ee) Hesham Abdelmaksoud Ahmed Ghobashi, an Egyptian citizen, allegedly arrested on 14 February 2019 at the bookshop where he worked, by agents of the security forces wearing plain clothes.

Annex III

Standard procedure cases

Burundi

1. The Working Group transmitted 37 cases to the Government, concerning:
 - (a) Patrick Ndhokubwayo, a Burundian citizen, abducted on 17 March 2016 by agents of the National Intelligence Service. He was taken into a vehicle with tinted windows and was never seen again.
 - (b) Kevin Ndorere, a Burundian citizen, allegedly abducted on 8 October 2016 by military men under the orders of Lieutenant-Colonel Darius Ikurakure, Commandant du Camp Génie de Combat of Muzinda. He was taken to an unknown destination.
 - (c) Hendrix Nkurikiye, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 October 2015 by officers of the Nyabihanga police station. He allegedly arrested with his older brother, Donatien Nyamwana and both were taken to the National Intelligence Service in Bujumbura.
 - (d) Emmanuel Ntahomvukiye, a Burundian citizen, allegedly arrested on 12 December 2015 by policemen of the Groupement Mobile d'Intervention Rapide and taken to an unknown destination.
 - (e) Donatien Nyamwana, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 October 2015 by policemen and taken the National Intelligence Service in Bujumbura.
 - (f) Aimable Nzigamasabo, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 October 2015 by the chief of the National Intelligence Service in Kayanza.
 - (g) Pascal Ndimurukundo-Vyumvuhore, a Burundian citizen, allegedly arrested on 21 December 2015 in Gihosha (Muanga-Nord) by a known National Intelligence Service agent.
 - (h) Donald Sezibera, a Burundian citizen, allegedly arrested on 15 December 2015 by soldiers of the military station of Mutakura in Cibitoke.
 - (i) Jimmy Toyi, a Burundian citizen, allegedly arrested on 30 mars 2017 by agents of the National Intelligence Service.
 - (j) Prosper Hatungimana, a Burundian citizen, allegedly arrested on 16 October 2015 by a Lieutenant-Colonel Commandant of Camp Génie de Combat in Muzinda and taken to an unknown destination.
 - (k) Eric Mboneko, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 December 2015 at his home with his father Haringanji Claver and his brother Jean Paul Manirakiza by the head of the National Intelligence Service called Eliphase Niyonkuru in Kayanza province, in the locality called "Depot" Nyakaramb
 - (l) Guy Noel Akimana, a Burundian citizen, allegedly arrested on 23 December 2015 at his home in district 3, Ngagara urban area, Ntahangwa commune, Bujumbura Town Hall by the Lieutenant-Colonel Commandant of Camp Génie de Combat in Muzinda.
 - (m) Claver Haringanje, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 December 2015 at his home with his two children Mboneko Eric and Manirakiza Jean Paul, by the provincial head of the National Intelligence Service in Kayanza province, in a locality called "Depot" Nyakarambi.
 - (n) Bénit Ndhokubwayo, a Burundian citizen, was reportedly arrested on 12 December 2015 around 10 am at his home on 2nd Avenue, Musaga urban area, Muha Commune, Bujumbura Town Hall by police officers.

(o) Tangy Niteka, a Burundian citizen, allegedly arrested on 23 December 2015 at his home at 2nd avenue, urban area of Musaga, Muha commune, Bujumbura town hall, Burundi, by the then Commissaire Régional du Sud.

(p) Arnaud Ndikumazambo, a Burundian citizen, allegedly arrested on 15 December 2015 with his uncle Dieudonné Kwizera at his home at 9th Avenue number 45, urban area of Cibitoke, Bujumbura Mairie, Burundi, by an agent of the National Intelligence Service accompanied by police officers.

(q) Diudonné Kwizera, a Burundian citizen, allegedly arrested on 20 October 2015 at his residency in Bujumbura Town Hall, Cibitoke City 9th Avenue, No. 45, with his nephew Ndikumazambo Arnaud by an agent of the National Intelligence Service accompanied by police officers.

(r) Clovis Muvunyi, a Burundian citizen, allegedly arrested on 11 December 2015 at his home District 2, Ngagara Zone, Ntahangwa Commune, Bujumbura City Hall by Chief Police Officer accompanied by soldiers and police.

(s) Mr. Alexis Nimubona, a Burundian citizen, was last seen on 11 December 2015 as he was leaving his home in Musaga district, 3rd Avenue, around 23h00. The night of his disappearance, police, soldiers and Imbonerakure militia men were patrolling the area.

(t) Jean Paul Manirakiza, a Burundian citizen, allegedly arrested on 21 December 2015 with his father Haringanji Claver and his brother Mboneko Eric at home in Kayanza Province in a locality called “depot” Muryabami by the head of the National Intelligence Service in Kayanza.

(u) Nicodème Ndikumana, a Burundian citizen, allegedly last seen on 12 May 2015 at the prison of the Bureau Spécial de Recherche in Bujumbura after having been arrested on 8 May 2015 while he was on his way to work.

(v) Yvan Bukeyenzeza, a Burundian citizen, allegedly disappeared on 11 May 2015 in the evening while he was in 3ème avenue de la zone urbaine de Musaga, commune de Muha, Mairie de Bujumbura. The night of his disappearance, police and Imbonerakure militiamen were patrolling the area.

(w) Christian Ishimwe, a Burundian Citizen allegedly arrested on 10 October 2015 by police officers under the orders of the Commander of the anti-riot Brigade during a police raid in his district.

(x) Dieudonné Nzigamasabo, a Burundian Citizen allegedly arrested on 21 August 2015 by the Lieutenant-Colonel Commander of the Camp Génie de Combat de Muzinda and his men.

(y) Olivier Bill Vyamungu, a Burundian Citizen allegedly arrested on 4 October 2015 by Imbonerakure militiamen under the orders of the Commander of the anti-riot Brigade.

(z) Emmanuel Ndikuriyo, a Burundian citizen and his brother Ferdinand Irambona were allegedly arrested on 26 June 2015, by policemen while on a bus that was stopped on National Highway 7 on Colline Matara, Mugongomanga Commune in Bujumbura Rural Province.

(aa) Ferdinand Irambona, a Burundian citizen and his brother Emmanuel Ndikuriyo were allegedly arrested on 26 June 2015, by policemen while on a bus that was stopped on National Highway 7 on Colline Matara, Mugongomanga Commune, and Bujumbura Rural Province.

(bb) Melance Manirakiza, a Burundian citizen, allegedly arrested on 15 September 2015 at around 6h00 by agents of the National Intelligence Service (SNR).

(cc) Alain Rodrigue Bayubahe, a Burundian citizen, allegedly arrested on 22 February 2016, at around 16h00 by police officers after his public transportation bus was stopped at colline Kiyange, zone de Nyakararo, commune de Gisozi, province Mwaro, Burundi.

(dd) Amand Nahimana, a Burundian citizen, allegedly arrested on 4 May 2015 at approximately 17h30 at his new home in Kinindo by police officers.

(ee) Jeovane Nduwimana, a Burundian woman, allegedly abducted on 12 December 2015, by police officers, soldiers and Imbonerakure militia men in the Musaga district.

(ff) Steve Nsengiyumva, a Burundian citizen, allegedly abducted on 23 December 2016 from his home in Colline Rutobo, commune Mukike, province Bujumbura Rural, by the commander of the Mujejuru camp.

(gg) Jean Marie Bizimana, a Burundian citizen, allegedly arrested on 8 September 2015, by police officers in the Chef Lieu in Gitega.

(hh) Alfred Kennedy Dusabe, a Burundian citizen, allegedly abducted on the morning of 12 December 2015, by the Commander of the Muzinda Camp, accompanied by police officers and soldiers.

(ii) Claver Bandusha, a Burundian citizen, allegedly abducted on the night of 23 to 24 August 2016 on Kigwati I hill, Rukaramu area, Mutimbuzi commune by a known Imbonerakure youth militiamen.

(jj) Jean Claude Butoyi, a Burundian citizen, allegedly abducted with his cousin Mathias Hitimana on 21 August 2016 by soldiers under the orders of the Commander of the Mujejuru Military Camp.

(kk) Mathias Hitimana, a Burundian citizen, allegedly abducted with his cousin Jean Claude Butoyi on 21 August 2016 by soldiers under the orders of the Commander of the Mujejuru Military Camp. He allegedly arrested along

China

1. The Working Group transmitted 24 cases to the Government, concerning:

(a) Adudureyimu Ruxianguli, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in Kashi city of Xinjiang, Uyghur Autonomous Region in February 2017. It is believed that she was arrested by Chinese National Security Agents. Three of her family members have allegedly also disappeared.

(b) Abudusemaiti Wufu, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in Kashi city of Xinjiang Uyghur Autonomous Region in February 2017. It is believed that he was arrested by Chinese National Security Agents. Three of his family members have allegedly also disappeared.

(c) Bumairiyanmu Wufu, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in Kashi city of Xinjiang Uyghur Autonomous Region in February 2017. It is believed that she was arrested by Chinese National Security Agents. Three of her family members have allegedly also disappeared.

(d) Apizi Wufuer, a Chinese national of Uyghur ethnicity, last heard from in April 2016. It is believed that he disappeared in Kashi or Korla city of Xinjiang Uyghur Autonomous Region and that he may have been arrested by Chinese National Security Agents. Three of his family members have allegedly also disappeared.

(e) Zhengjun Yang, a Chinese national and labour rights defender, allegedly transferred from Shenzhen City No. 2 Detention Center to an unknown place for Residential Surveillance in a Designated Location on 6 February 2019.

(f) Abdurashid Tohti, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly taken to a re-education camp in an unknown location, in June 2017. His wife and son reportedly also disappeared in 2018 and 2017 respectively.

(g) Nuermanguli Tuoheti (Nurimangul Tohti), a Chinese national of Uyghur ethnicity, believed to have been sent to a re-education camp in February 2018. Her

husband was previously arrested and disappeared in 2016. After Ms. Tuoheti disappeared, the fate and whereabouts of her two children reportedly also remain unknown.

(h) Tuerxun Kuerban, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in Urumqi on 27 May 2017.

(i) Ruoziaji Zunong (Rozeaji Zunon), a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested from his residence on 10 February 2017. It is believed he has been sent to a re-education facility. Several members of his family are reportedly also disappeared, including his sister-in-law and his brother in law.

(j) Sidijeajie Zunong (Sidiqaji Zunon), a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested between May and July 2017. It is believed he was sent to a re-education facility.

(k) Aituerxun (Aitursun) Kuerban, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested from her home by local police officers on 15 May 2017. It is believed she may have been sent to a detention facility in the Akesu region. Several members of her family are reportedly also disappeared including her son, her daughter, and seven grandchildren.

(l) Guliner Tuoheti (Gulnur Tohti), a Chinese national of Uhygur ethnicity, allegedly arrested from her home by local police officers on 22 February 2018. It is believed she was sent to a re-education facility. Her husband had also been arrested earlier in 2018. The fate and whereabouts of their five children are reportedly unknown.

(m) Yintizaer Paerhati, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in Aksu region of Xinjiang Uygur Autonomous Region by local police officers in February 2016, and sent to a re-education facility in an unknown location.

(n) Aihemaiti Hujia, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly arrested in July 2016 by local police. His wife and two children reportedly disappeared in February 2018.

(o) Yasen Tuoheti (Tohti), a Chinese national of Uhygur ethnicity, allegedly arrested in 2018. His wife was reportedly arrested in February 2018, and the fate and whereabouts of their five children remain unknown.

(p) A six-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared on 20 February 2018, after her mother was arrested. Her father had previously been arrested, and her four siblings reportedly also disappeared on the same day.

(q) Ms. Xirenai Yasheng, a Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared on 20 February 2018 after her mother was arrested. Her father had previously been arrested, and her four siblings reportedly also disappeared on the same day.

(r) A twelve-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared on 20 February 2018, after his mother was arrested. His father had previously been arrested, and his four siblings reportedly also disappeared on the same day.

(s) Tajigul Kadir, allegedly taken to a re-education camp in an unknown location in February 2018. Her husband and son reportedly also disappeared in 2017.

(t) Mohamed Ali Abdurashid, allegedly taken to a re-education facility in an unknown location on June 2017. His parents also disappeared in 2017 and 2018 respectively.

(u) A seven-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared on 20 February 2018, after his mother was arrested. His father had previously been arrested, and his four siblings reportedly also disappeared on the same day.

(v) A four-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared on 20 February 2018, after her mother was arrested. Her father had previously been arrested, and her four siblings reportedly also disappeared on the same day.

(w) A seven-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared in February 2018. Her father was arrested in 2016. Her mother and her sister allegedly also disappeared in February 2018.

(x) A five-year-old child and Chinese national of Uyghur ethnicity, allegedly disappeared in February 2018. Her father was arrested in 2016. Her mother and her sister allegedly also disappeared in February 2018.

Democratic People's Republic of Korea

1. The Working Group transmitted 34 cases to the Government, concerning

(a) Hye Yeong Gang, allegedly abducted in Hoeryong City State, North Hamgyong Province on 1 October 2005 by DPRK forces.

(b) an individual, allegedly abducted from Hamyong Province in 2000 by DPRK forces.

(c) an individual, allegedly abducted in DPRK in 2004 by DPRK forces.

(d) an individual, allegedly abducted in DPRK in 2003 by DPRK forces.

(e) an individual, allegedly abducted in DPRK in 2006 by DPRK forces.

(f) Wonsam Park, allegedly abducted from his home in Jung-gu in Seoul on 14 July 1950 by DPRK security agents.

(g) Chi-heon Yang, allegedly abducted from Pocheon-gun, Gyeonggi-do on 5 July 1950 by Namnodang party.

(h) Gyu-seol Lee, allegedly abducted from Banwol-myeon, Hwaseong-gun on 14 July 1950 by DPRK agents.

(i) Hee-yong Lee, allegedly abducted from his home in 80-90 Shindang-dong, Jung-gu, Seoul on 3 July 1950 by DPRK Police.

(j) Yong-Gyu Oh, allegedly abducted outside of the Scala cinema in Jung-gu, Seoul on 20 August 1950 by DPRK agents.

(k) Jeong-yeon Choi, allegedly abducted from his home in 250-10, Chungjeong-ro 3-ga Seodaemun-gu, Seoul on 1 July 1950 by DPRK Internal Police.

(l) Eunhye Nam, allegedly abducted from the south of her residence in 338 Jinseo Myeon- Jangdan-gun on 15 September 1950 by the DPRK army.

(m) Geumju Nam, allegedly abducted from the south of her residence in 338 Jinseo Myeon- Jangdan-gun on 15 September 1950 by the DPRK army.

(n) Jabeom Shin, allegedly abducted from his workplace in Bo-in Commercial High School on 20 September 1950 by DPRK soldiers.

(o) Jangseo Park, allegedly abducted from his home in Eu-you-ji-ri, Jeokseong-myeon, Paju-gun, Gyeonggi-do on 20 September 1950 by DPRK policemen.

(p) Jinhyu Shin, allegedly arrested near his residence in 87 Sejong-ro, Jongno-gu, Seoul on 20 September 1950 by armed forces.

(q) Jinmoon Ha, allegedly abducted from his home in 26-19, Hyehwa-dong, Jongno-gu, Seoul on 31 July 1950 by the State Political Security Department.

(r) Jinyong Ha, allegedly abducted from his home in 257, Daejang-dong, Ojeong-myeon, Bucheon-gun on 31 July 1950 by Korean People's Army.

(s) Chae-hong Lee, allegedly abducted from his home in 1-3 Samchung Seobu-dong Jongro-gu, Seoul on 10 August 1950 by DPRK forces.

(t) Chul-joo Lee, allegedly arrested at his home in Donam-dong Sungbuk-gu, Seoul on 1 July 1950 by an unknown assailant.

- (u) Hak-bae Lee, allegedly abducted from Taebong-ri Sang-myeon, Gapyeong-gun, Gyeonggi-do on 30 July 1950 by the local communist group of Gapyeong.
- (v) Hwa-sil Lee, allegedly arrested at his home in 104-5 Palpan-dong Seoul on 28 January 1922 by the DPRK Army.
- (w) In-bum Lee, allegedly arrested at his home in 269 Jeongu-ri Punggi-yeup Yeongju-si, Gyeongsangbuk-do on 1 August 1950 by five soldiers from the DPRK Army.
- (x) Jae-choon Lee (female), allegedly abducted from Incheon Girls' High School in Songhyun-dong Incheon-si on 1 August 1950 by her teacher.
- (y) Jae-choon Lee (male), allegedly abducted from his home in 15-27 Hyehwa-dong Jongno-gu Seoul on 4 July 1950 by State agents.
- (z) Hae-ok Lee, allegedly from his home in 427 Mubong-ri Sohol-myeon Pocheon-gun, Gyeonggi-do on 15 September 1950 by the DPRK Army.
- (aa) Yeun-dal Lee, allegedly abducted from Yongsan Middle School, Seoul on 1 June 1950 by unknown assailants.
- (bb) Yeun-shik Lee, allegedly abducted from his home in 156 majeon-ri Shinseo-myeon Yeoncheon-gun, Gyeonggi-do on 1 March 1951 by members of the Democratic People's Republic of Korea workers party.
- (cc) Young-do Lee, allegedly was abducted from 378-12 Gongduck-dong, Mapo-gu on 1 July 1950 by two soldiers from the DPRK Army and two civilians.
- (dd) Mooseong Choi, allegedly abducted from his home in 23 Dangju-dong, Jongno-gu, Seoul on 2 July 1950 by the DPRK Police.
- (ee) Han-seob Noh, allegedly abducted from his home in 534 Hyeosung-dong, Incheon on 30 August 1950 by North Korean State Agents.
- (ff) Pyeong-ki Oh, allegedly abducted from his home in 145 Myeongnyun-dong 4-ga, Seoul on 7 August 1950 by unknown assailants armed with guns.
- (gg) Yeonghoon Huh, allegedly abducted from his inn in the Downtown of Dongducheon, 2, Yegwan-dong, Jung-gu on 1 August 1950 by two DPRK Police officers.
- (hh) an individual, allegedly arrested in 2014 by DPRK security agents.

Pakistan

1. The Working Group transmitted 35 cases to the Government, concerning
 - (a) Shakirullah, allegedly abducted from his home in Upper Dir District, on 22 April 2010, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).
 - (b) Bakht Sher, allegedly abducted from his home in Swat District, on 26 March 2011, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).
 - (c) Rasool Nawaz, allegedly abducted from his home in Rawalpindi, on 24 October 2012, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).
 - (d) Khan Laali, allegedly abducted from his home in Swat District, in September 2008, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).
 - (e) Sabir Khan, allegedly abducted from his home in Swat District, on 21 October 2009, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(f) Yousaf Khan, allegedly abducted from his home in Swat District, on 26 April 2009, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(g) Sumiullah, allegedly abducted from his home in Swat District, on 8 September 2009, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(h) Bhadur Khan, allegedly abducted from Bara Bandi on 4 August 2009, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(i) Nameen Ahkter, allegedly abducted from his home in Gujrat District on 19 December 2017, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(j) Sultan Zaib, allegedly abducted from the Bajaur hotel, in Bajaur, on 16 March 2017, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(k) Muhammad Siddique, allegedly abducted from a shop in Rawalpindi, on 6 June 2018, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(l) Abdul Qadeer Khan, allegedly abducted from his home in Bakhar District, on 13 January 2018, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(m) Anees, allegedly abducted from the exam center at High School Tasp in Panjgur District, Balochistan, on 2 March 2018, by agents of the Inter-Services Intelligence (ISI).

(n) Faiz Muhammad, allegedly abducted from his home in Kech District, Balochistan, on 20 March 2018, by the Pakistani military.

(o) Abdul Hay, allegedly abducted from the Koyi Bash Hotel in Machh, on 21 May 2018, by Frontier Corps and Inter-Service Intelligence (ISI) personnel.

(p) Wahid Abdul, allegedly abducted while traveling on a bus from Mach to Quetta in Balochistan, on 10 July 2018, by agents of the Frontier Corps (FC) and the Inter-Services Intelligence (ISI).

(q) Rasheed Iqbal Nil, allegedly abducted from his home in Swat District on 23 May 2010, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(r) Muhammad Idrees, allegedly abducted from Shah Dheri in Swat District, in December 2009, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(s) Fahad Mehmood, allegedly abducted from Attock Khurd Checkpoint on 30 November 2012, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(t) Israr Ahmad, allegedly abducted from his home in Swat District, on 3 September 2008, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(u) Imtiaz, allegedly abducted from his home in Swat District, in February 2009, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(v) Idrees, allegedly abducted from his home in Swat District, on 7 July 2009, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(w) Sohail Ahmad Khan Nil, allegedly abducted in Lahore on 18 January 2013, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(x) Zia Ur Rehman, allegedly abducted in Lahore in June 2012, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI), or the Central Intelligence Agency (CIA).

(y) Asad Abbas, allegedly abducted from his home in Jhang District on 1 March 2013, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(z) Safdar Muavia, allegedly abducted from a shop Jhang District, on 21 September 2012, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(aa) Muhammad Jameel, allegedly abducted from his home in Buner District, on 22 May 2009, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(bb) Nasir Ali Nil, allegedly abducted from his home in Swat District, on 5 March 2010, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(cc) Hazrat Hussain, allegedly abducted from the Dawdiya abad College in Abbottabad, on 7 July 2010, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(dd) Zakirullah Nil, allegedly abducted from his home in Upper Dir, on 10 April 2010, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(ee) Ajab Khan Nil, allegedly abducted from Sreenai in Swat District, on 26 July 2009, by members of an intelligence agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA).

(ff) Ali Murad Rind Baloch, allegedly abducted from a furniture store in Tando Agha Hyderabad, Sindh, on 30 March 2018, by members of a Pakistani military intelligence agency, together with Pakistani Rangers and the Sindh Police.

(gg) Aqeel Ahmed, allegedly abducted from an auto spare parts' shop in Mand Soro, Kech, Balochistan, on 19 January 2019, by members of the army.

(hh) Muhammad Aqib Shahid, allegedly abducted from his apartment in Karachi, on 13 January 2019, by police officers.

(ii) Waqar ul Amin, allegedly abducted from a Madrassa in Lahore, on 20 December 2017, by agents of the Pakistani Intelligence Bureau (IB).

Sri Lanka

1. The Working Group transmitted 36 cases to the Government, concerning

(a) Anthonythas Fernando, allegedly arrested in a military camp in the middle of the jungle on 17 April 2009 by military forces.

(b) Sunthararasa Kandasamy, allegedly abducted near the bridge in the area of Yaakkarai, in Thunnalai on 24 December 2006 by the military forces.

- (c) Gopalakrishnan Sinnatti, allegedly arrested in Kaiththadi Vickneshwara School and held in Kaiththadi Government Tamil Mix School on 3 July 1996 by military forces.
- (d) Rajendra Sinnathurai, allegedly abducted between Columbuthurai and Jaffna on 25 March 2007 by military forces or the Eelam People's.
- (e) Thavanesan Thavarasa, allegedly abducted from his home in Paandiyanthaalvu, Columbuthurai, Jaffna on 27 October 2007 by three members of the Sri Lankan military or military intelligence.
- (f) Umaiyanavan Sanmuganathan, allegedly abducted from Vattuvakal, Mullaithivu on 16 May 2009 by military forces.
- (g) Vayin Buran Suvakeen Pillai, allegedly abducted from his home in Columbuthurai, Jaffna on 1 April 2007 by eight members from the Sri Lankan army.
- (h) Jegaseelan Sinnakandu, allegedly arrested on the main road in Jaffna on 31 March 2007 by the Sri Lankan Army.
- (i) Sanmuganathan Vaithiyalingam, allegedly arrested in Vattuvakal, Mullaithivu on 18 May 2009 by the Sri Lankan Army.
- (j) Sharmila Thiruchelvam, allegedly arrested in Mullivaikkal, Mullaithivu on 18 May 2009 by Sri Lankan military.
- (k) Ramanan Sivanantham, allegedly arrested in a vegetable farm in Allari, Meesalai on 21 July 1996 by the 512th Brigade of the Sri Lankan Army.
- (l) Satheeshwaran Saravanamuthu, allegedly arrested in Mullivaikkal on 18 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (m) Saruthas Sanmugalingam, allegedly abducted from his home in Thirunelveli, Jaffna on 14 July 2007 by Sri Lankan Military.
- (n) Srilolalanthan Sathananthan, allegedly abducted outside a temple in Point Pedro on 1 February 2008 by Sri Lankan Military.
- (o) Gengatharan Raganathan, allegedly abducted in Kondavil on 25 November 2006 by Sri Lankan Army.
- (p) Ragenthan Jeyaveerasingam, allegedly arrested in Mullivaikkal on 16 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (q) Gajenthan Jeyaveerasingam, allegedly arrested in Mullivaikkal on 16 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (r) Lakshayini Thiruchelvam, allegedly arrested in Mullivaikkal, Mullaithivu on 18 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (s) Kaanila Thiruchelvam, allegedly arrested in Mullivaikkal, Mullaithivu on 18 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (t) Thiruchelvam Muththuvel, allegedly arrested in Mullivaikkal, Mullaithivu on 18 May 2009 by Sri Lankan Military.
- (u) Chitradevi Gopalan, allegedly abducted from her home in Sinnasalamban, Oddusuddan, Mullaithivu, District, Northern Province on 8 February 2007 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.
- (v) Jesuvani Velupillai, allegedly arrested in a Sri Lankan Army check post in Vattuvakkal, Mullaithivu, Northern Province on 17 May 2009 by the Sri Lanka Army.
- (w) Paranitharan Velayuthampillai, allegedly captured in Matthalan, Mulliyawalai, Mullaithivu District, Northern Province on 19 April 2009 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.
- (x) Satheeskumar Kandaiah, allegedly captured in Puthukudiyiruppu, Mullaithivu District, Northern Province on 1 October 2006 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.

(y) Sivendran Sivalingam, allegedly captured in Pokkuna, Mullaitivu District, Northern Province on 10 March 2009 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.

(z) Patthapremila Kalimuttu, allegedly captured in Pokkuna, Mullivaikkal, Mullaitivu District, Northern Province on 23 February 2009 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.

(aa) Velalagan Krishnan, allegedly captured in Mullivaikkal, Mullaitivu, District, Northern Province on 18 May 2009 by the Liberation Tigers of Tamil Eelam.

(bb) Jenaraj Yogarasa, allegedly captured in on board of a boat in the Pokkanai Sea, Pokkanai, Mullaitivu District, Northern Province on 1 April 2009 by the Sri Lankan Army.

(cc) Vijayaraj Thiventhiram, allegedly captured in Ananthapuram, Mullaitivu District, Northern Province on 1 April 2009 by Sri Lankan Army.

(dd) Novitraj Thiruchelvam, allegedly arrested at the Allaippiddi's St. Anthony's Church, Allaippiddi, Jaffna District, Northern Province on an unknown date between 20 and 25 August 1990 by Sri Lankan Army.

(ee) Akilrak Wijayaratnam, allegedly abducted in Jaffna District, Northern Province on 25 February 2007 by either the Sri Lankan military or pro Sri Lankan military para-military groups.

(ff) Kannathasan Vadivelu, allegedly captured in Nunavil Junction, on Kandy-Jaffna Road and Sarasalai-Nunavil Road, Nunavil, Jaffna District, Northern Province on 26 August 1996 by the Sri Lanka Army.

(gg) Vinotharaja Muththurasa, allegedly captured in Jaffna, Jaffna District, Northern Province on 27 February 2008 by Sri Lankan Army.

(hh) Yoganantham Kandasamy, allegedly captured in Vadduvakal, Mullaitivu District, Northern Province on 18 May 2009 by Sri Lankan Army.

(ii) Sivakesa Mahalingam, allegedly captured at a bus stand in Jaffna, Jaffna District, Northern Province on 19 October 2007 by Sri Lankan Army.

(jj) Kannan Anthonymuthu, allegedly arrested in his home in Meesalai, Jaffna District, Northern Province on 3 August 1996 by Sri Lankan Army.

Syrian Arab Republic

1. The Working Group transmitted 41 cases to the Government, concerning

(a) Mohammad Fayeze al Laimoni, allegedly arrested on 15 April 2011, by military security forces at a checkpoint in Khan al Sheeh town in Damascus Governorate. He was then reportedly taken to an unknown location.

(b) Yahya al Daqqa, allegedly arrested on 7 September 2011, by members of Air Security Forces at a checkpoint in al Karaj area in Homs City. He was then reportedly taken to an unknown location.

(c) Mostafa Issa shawmal, allegedly arrested on 13 March 2012, by armed members of the Air Security Forces during the raid of his family residence. He was reportedly taken to the State Security Branch in Hama City, before being transferred to the Air Security Branch in Hama Military Airport. Subsequently, it is alleged that he was transferred to the Military Security Branch in Damascus City, and finally to Saidnaya Prison in early 2014, where he was last seen.

(d) Khalilo Wael, allegedly arrested in December 2011, by members of military security at the Obin Checkpoint in Latakia City. It is alleged that he was taken to Jsrashgor, then Edlib, and finally to the Saidnaya Prison in Damascus.

(e) Nabil Rihan, allegedly arrested on 16 March 2012 by members of a security patrol when leaving his home to go to work in Saqba. He was reportedly taken to the

security branch in Harasta, and subsequently to the security and intelligence branch in Mezzeh.

(f) Mohamad Alrefaie, allegedly arrested on 12 July 2013 in an attack by the Syrian Army on Mheen, Homs. At the time of arrest, he was standing outside his residence. He allegedly transferred to an Intelligence branch and had been moved to Damascus. His brother Omar Alrefaie was arrested on an earlier occasion.

(g) Omar Alrefaie, allegedly arrested on 22 March 2013 at a checkpoint in Alkutefa, Damascus en route to Mheen, Homs. It was also alleged that he was held in an Intelligence branch and had been moved to Damascus. His brother Mohamad Alrefaie was also arrested several months later.

(h) Hazem Hariri, allegedly arrested on 24 April 2013 by armed members of Security Forces in a raid on his home in Masaken Barza neighbourhood, Aleppo. He was then reportedly taken to a political security branch in Damascus.

(i) Ziad Alnono, allegedly arrested on 23 July 2013, by members of the National Army in a raid on his home in Knenos, Latakia City. Subsequently, he was reportedly taken to an unknown location.

(j) Mazen Ismael, allegedly arrested on 1 February 2013, by members of the military at Blue Beach in Latakia, Syria.

(k) Jamalaldien Khamis, allegedly arrested on 15 October 2013 by members of the Air Security Forces at the Al mlaeha, Alnoor Checkpoint.

(l) Omair al Berrak, allegedly arrested on 11 September 2011, by members of Military Security in a raid on his house in al Midan neighbourhood, Damascus. He was then reportedly taken to an unknown location.

(m) Firas Mansor, allegedly arrested on 20 September 2011 by Military Security in Jsralshogor on charges of burning wheels and pictures of the President in the course of demonstrations. He was last seen in the Saidnaya prison in March 2017.

(n) Ruba Bakkar, allegedly arrested on 3 July 2013 by members of the Armed Forces at a checkpoint between the areas of Homs and Jairoud. At the time of arrest, she was travelling to Al Qalamoun, Jairoud with her children. It was alleged that she was detained with the children at the Investigation branch of Military Intelligence (248) in 2013.

(o) A Syrian minor, allegedly arrested on 3 July 2013 alongside his mother Ruba Bakkar at a checkpoint between the areas of Homas and Jairoud.

(p) A Syrian minor, allegedly arrested on 3 July 2013 alongside his mother Ruba Bakkar at a checkpoint between the areas of Homas and Jairoud.

(q) Mohamed Tarek Abdah, allegedly arrested on 5 October 2012 by Air Force Security officers at a checkpoint near the fifth bridge on the road to the international airport in Damascus. Allegations were made in 2016 that he was being held in the Saidnaya prison.

(r) Ibtisam Jum'a, allegedly arrested on 30 June 2013 by Military Security forces at a checkpoint at near the dispensary in al Abbasiya neighbourhood, Homs. She was then reportedly taken to an unknown location.

(s) Mustapha Al Serjawi, allegedly arrested on 17 May 2013 by Syrian Army's Third Armoured Division at a checkpoint in Al Qutayfah. He was reportedly taken to an unknown location.

(t) Khaled al Assad, allegedly arrested on 1 October 2013, by Air Force Security agents at a checkpoint near al Masnaa crossing at the Syria-Lebanon border. He was then reportedly taken to an unknown location.

(u) Yassin Ibrahim, allegedly arrested on 12 February 2015, by Military Security Forces in his house in al Gharbi neighbourhood, Palmyra. He was then reportedly taken to an unknown location.

(v) Hussam Ramadan, allegedly arrested on 27 April 2015, by Air Force Security Forces in Al Jam'iah al Gharbiah, Palmyra during a raid. He was then reportedly taken to an unknown location.

(w) Waleed Gowed, allegedly arrested on 11 May 2013, by the members of the Armed Forces and Military Security Forces at the Al Majdal checkpoint in Mhardeh. He was then reportedly taken to an unknown location.

(x) Mamdoh Ashor, allegedly arrested on 1 September 2016, by Military Security Forces at a checkpoint in Eastern Al-Ansari, Aleppo. He was then reportedly taken to an unknown location.

(y) Mohammad al Yousef, allegedly arrested on 2 March 2013, by Air Force Security Forces at a checkpoint in Latakia. He was then reportedly taken to an unknown location.

(z) Jamil Al nimr, allegedly arrested on 3 June 2011, by members of the Armed Forces during a raid on Ghanya village. Subsequently, he was reportedly held in the Saidnaya prison and then transferred to an unknown location.

(aa) Waleed Al Ahmad, allegedly abducted on 24 October 2012, by the National Defence Forces at a checkpoint near Ishtabraq village. He was travelling to Jisr al-Shughur together with his cousin, who was also reportedly abducted. Both individuals were seen in January 2013 in the Deir Shamil detention centre, controlled by Air Force Intelligence, in Masyaf. They were last seen in December 2015 in the Hama Prison.

(bb) Khodor Al Ahmad, allegedly abducted on 24 October 2012, by the National Defence Forces alongside his cousin. Both individuals were seen in January 2013 in the Deir Shamil detention centre, controlled by Air Force Intelligence, in Masyaf. They were last seen in December 2015 in the Hama Prison.

(cc) Ahmad Aktalati, allegedly arrested on 17 November 2012, by members of the Armed Forces at a checkpoint in al Althamiya neighbourhood, Aleppo. He was then reportedly taken to an unknown location.

(dd) Odai al Barrak, allegedly arrested on 12 February 2013, by Military Security Forces at a checkpoint in Masna' area at the Syria-Lebanon border. He was then reportedly taken to an unknown location.

(ee) Ibrahim Manan, allegedly arrested on 1 December 2012, by state agents at a Slinfeh checkpoint in Latakia. He was then reportedly taken to an unknown location.

(ff) Riad Al Kers, allegedly arrested on 21 March 2012, by Air Force Intelligence agents at a checkpoint near Hamuriya Arch, Saqiba. He was then reportedly taken to an unknown location. Prior to this arrest, Mr. al Kers was a former detainee for two months in Mazza Intelligence Branch.

(gg) Taha Al kers, allegedly arrested on 2 May 2012, by Air Force Intelligence agents in a raid on his home in Saqiba. He was then reportedly taken to an unknown location.

(hh) Hummam Hawara, allegedly arrested on 7 September 2012, in a raid by Air Force Intelligence on Al sarq Al awsat café in Al Bahsaa, Damascus. He was then reportedly taken to an unknown location.

(ii) Hussein Qaydouh, allegedly arrested on 11 November 2012, by members of Military Security at a checkpoint in al Dabousiya village, on the Syria-Lebanon border. He was then reportedly taken to an unknown location.

(jj) Khalil Qatifa, allegedly arrested on 13 October 2012, by members of Military Security at a checkpoint in al Muhandesin Circle, Homs City. He was then reportedly taken to an unknown location.

(kk) Omar Hashma, allegedly arrested on 1 January 2013, by Military Security Forces at a checkpoint near Adra al Ummaliya, Douma. He was then reportedly taken to an unknown location.

(ll) Firas Qabalan, allegedly arrested on 14 February, by Military Security Forces in a raid on his house in al Gharbi neighbourhood, Sa'Sa'. He was then reportedly taken to an unknown location.

(mm) Firas al Mustapha, allegedly arrested on 12 July 2012, by Air Force Intelligence agents on the main street of the Northern neighbourhood in Taramsah. He was then reportedly taken to an unknown location.

(nn) Louay Al Humaidi, allegedly arrested on 12 July 2012, by Political Security Service at Al Baath University in Homs. He was going to the university to submit an exam, at the same time as a demonstration in support of the government was taking place. He was then reportedly taken to an unknown location.

(oo) Yamin Dukhan, allegedly arrested on 16 February 2013, by Military Security Forces during a raid on his home in Palmyra. He was then reportedly taken to an unknown location.
